

**COMMUNAUTE URBAINE  
CREUSOT MONTCEAU**

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DECISIONS DU BUREAU  
COMMUNAUTAIRE**

**SEANCE DU  
31 JANVIER 2024**

**RAPPORT N° III-2  
24SGADB0006**

**Nombre de conseillers en exercice :  
25**

**Nombre de conseillers présents :  
15**

**Date de convocation :  
25 janvier 2024**

**Date d'affichage :  
1 février 2024**

**OBJET:  
ZA Coriolis - Desserte des  
plateformes économiques -  
Autorisation de signature d'un  
marché à procédure adaptée**

**Nombre de Conseillers ayant pris  
part au vote: 23**

**Nombre de Conseillers ayant voté  
pour : 23**

**Nombre de Conseillers ayant voté  
contre : 0**

**Nombre de Conseillers s'étant  
abstenus : 0**

**Nombre de Conseillers :**

- **ayant donné pouvoir : 8**
- **n'ayant pas donné pouvoir : 2**

**L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le 31 janvier à quatorze heures trente** le Bureau communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance Château de la Verrerie (Salle à manger) - 71200 LE CREUSOT , sous la présidence de **M. David MARTI, président.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mme Evelyne COUILLEROT - M. Jean-Marc FRIZOT - M. Jean-François JAUNET - M. Jean-Claude LAGRANGE - Mme Isabelle LOUIS - M. Daniel MEUNIER - M. Philippe PIGEAU - Mme Montserrat REYES - M. Guy SOUVIGNY

**VICE-PRESIDENTS**

M. Jean-Paul BAUDIN - M. Bernard DURAND - Mme Pascale FALLOURD - M. Jean-Paul LUARD - Mme Jeanne-Danièle PICARD -

**CONSEILLERS DELEGUES**

**ETAIENT ABSENTS & EXCUSES :**

M. Roger BURTIN  
M. Georges LACOUR  
M. CASSIER (pouvoir à M. LUARD)  
M. FREDON (pouvoir à Mme FALLOURD)  
M. GANE (pouvoir à Mme REYES)  
M. GOMET (pouvoir à Mme PICARD)  
M. GRONFIER (pouvoir à M. SOUVIGNY)  
Mme LEMOINE (pouvoir à M. FRIZOT)  
Mme LODDO (pouvoir à M. MEUNIER)  
M. PINTO (pouvoir à M. DURAND)

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

Mme Montserrat REYES



Le BUREAU de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT MONTCEAU-LES-MINES,

Compétent en application de la délibération du conseil de communauté en date du 21 décembre 2023 devenue exécutoire le 22 décembre 2023, donnant délégation de compétences au bureau et au président, conformément à l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L 2120-1-2°, L 2123-1-1°, R 2123-1-1° du Code de la commande publique relatifs à la passation des marchés à procédure adaptée,

Le rapporteur expose :

« Dans le cadre de son programme de travaux 2024, la Communauté Urbaine prévoit la création de dessertes des plateformes économiques de la zone d'activité de Coriolis.

L'objectif de ces aménagements est de permettre l'accès aux parcelles vouées à la construction de bâtiments industriels, tertiaires ou logistiques dans le but de développer l'activité économique de la Zone d'Activité Coriolis et d'accompagner l'installation des entreprises sur les parcelles situées au nord-ouest de la ZA Coriolis.

Le projet comprend :

- Le recalibrage du chemin de la Sapinette,
- La modification du carrefour giratoire de la Sapinette,
- La création d'une voie d'accès aux parcelles Nord-ouest
- La création d'une liaison entre le chemin de la Sapinette et rue Galois.
- L'accompagnement à l'installation sur les parcelles Nord-ouest.

Une procédure adaptée décomposée comme suit a été lancée le 02 octobre 2023 :

- **Lot 1 : VRD**
  - Tranche ferme : Rue de la sapinette ;
  - Tranche optionnelle 1 : Accès plateformes ouest ;
  - Tranche optionnelle 2 : Extension de la Sapinette ;
- **Lot 2 : Réseaux humides et AEP**
  - Tranche ferme : Rue de la sapinette ;
  - Tranche optionnelle 1 : Accès plateformes ouest ;
- **Lot 3 : Eclairage public**
  - Tranche ferme : Rue de la Sapinette et rue Galois ;
  - Tranche optionnelle 1 : Accès plateformes ouest.

A l'issue de la consultation, les offres des entreprises suivantes ont été jugées économiquement les plus avantageuses et ont donc été retenues :

- Lot 01 : L'offre de l'entreprise EUROVIA pour un montant de 669 380,10 € HT, soit 803 256,12 TTC (réparti en une tranche ferme de 395 592,16 €, une tranche optionnelle 1 de 250 700,13 € et une tranche optionnelle 2 de 23 087,81 €) ;
- Lot 02 : L'offre de l'entreprise SAS Hubert Rougeot Meursault Pelichet TP pour un montant de 379 932,00 € HT, soit 455 918,40 € TTC (réparti en une tranche ferme de 278 876,50 € et une tranche optionnelle 1 de 101 055,50 €) ;
- Lot 03 : L'offre de l'entreprise SAS EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES BOURGOGNE pour un montant de 61 918,42 € HT, soit 74 302,10 € TTC (réparti en une tranche ferme de 47 814,75 € et une tranche optionnelle 1 de 14 103,67 €) ;

Il est demandé au bureau communautaire d'autoriser Monsieur le Président, ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics, à signer les marchés à intervenir.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer. »

LE BUREAU,  
Après en avoir débattu,  
Après en avoir délibéré  
DECIDE

- d'autoriser Monsieur le Président ou l'élu ayant délégation en matière de marchés publics à signer les marchés à intervenir avec les entreprises :
  - Lot 1: l'entreprise EUROVIA – domiciliée ZA de Bellevue 71400 AUTUN, pour un montant de 669 380,10 € HT, soit 803 256,12 TTC ; réparti en une tranche ferme d'un montant de 395 592,16 HT, d'une tranche optionnelle 1 d'un montant de 250 700,13 € HT et d'une tranche optionnelle 2 d'un montant de 23 087,81 € HT.
  - Lot 2 : l'entreprise SAS Hubert Rougeot Meursault Pelichet TP domiciliée La Croix des Mâts 71450 Blanzay, pour un montant de 379 932,00 € HT, soit 455 918,40 € TTC ; réparti en une tranche ferme d'un montant de 278 876,50 € HT, et d'une tranche optionnelle 1 d'un montant de 101 055,50 € HT.
  - Lot 3 : l'entreprise SAS EIFFAGE ENERGIE SYSTEMES BOURGOGNE domiciliée Parc d'activité La Tuilerie 71640 Dracy le Fort, pour un montant de 61 918,42 € HT, soit 74 302,10 € TTC ; réparti en une tranche ferme d'un montant de 47 814,75 € HT, et d'une tranche optionnelle 1 d'un montant de 14 103,67 € HT.
  
- d'imputer les dépenses correspondantes sur les lignes du budget annexe ZA Coriolis.

Certifié pour avoir été reçu  
à la sous-préfecture le 1 février 2024  
et publié, affiché ou notifié le 1 février 2024

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD



LE PRESIDENT,  
Pour le président et par délégation,  
Le conseiller délégué,

Jean-Paul LUARD

